



ANTILLES - GUYANE
DIRECTION REGIONALE DE L'INDUSTRIE
DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT
ANTILLES-GUYANE
Impasse Buzaré BP 7001
97307 CAYENNE CEDEX
Lundi - mardi et jeudi (8h00 à 12h00 - 14h30 à 17h00)
Mercredi et vendredi (8h00 à 12h00)
Mercredi et vendredi après-midi sur rendez-vous

Cayenne, le

- 9 FEV. 2010

M. Joël DURANTON
Directeur Régional

M. Gilbert GUYARD
Chef de la Division Environnement
Énergie et Techniques Industrielles

Référence D1/ICPE/JD//CD/MI/10/n° 97

R Affaire suivie par Julie DESMAREST
Tél : 05.94.29.75.50
Fax : 05.94.29.07.34
Mél : julie.desmarest@industrie.gouv.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CLIC SARA DEGRAD DES CANNES
Vendredi 15 janvier 2010 - 9 h 30 - DRIRE

- 1-Liste des participants
2. Rappel sur les objectifs et l'élaboration des plans de prévention des risques technologiques (PPRT)
3. Présentation des compléments à l'étude de dangers du dépôt SARA DDC (résumé non technique) et de l'étude de sécurité relative à la canalisation reliant l'apponement au dépôt
4. Présentation du résumé non technique de l'étude de dangers révisée de la centrale thermique EDF DDC
5. Présentation du projet d'arrêté préfectoral de prescription du PPRT pour l'établissement SARA DDC
6. Débats .

OUVERTURE DE LA REUNION

Monsieur **Sorps**, Mairie de Rémire, ouvre la séance en excusant l'absence de M. **Lienafa** 3ème adjoint, délégué à l'environnement. A la demande de ce dernier, il propose une minute de silence en la mémoire de Monsieur **Bordener**, chef des dépôts SARA en Guyane, récemment disparu.

M. Guyard, DRIRE, détaille ensuite l'ordre du jour du CLIC. Il rappelle que sont en cours les PPRT SARA Kourou, GUYANEXPLO et prochainement celui du CSG.

Il précise que l'objet du PPRT est de maîtriser l'urbanisme autour des sites SEVESO seuil Haut

PROJECTION DU FILM PPRT

Question de M. Cuyssot, CCIG

Est-il prévu réglementairement une articulation avec d'autres plans de prévention ?

Réponse de M. Guyard

Les différents plans de prévention vont se superposer. Mais les autres plans de prévention, comme ceux traitant du risque d'inondation (PPRI) par exemple, ne sont pas pris en compte dans les PPRT. Ils sont cependant pris en compte par les industriels, lorsqu'ils élaborent leurs études de dangers.

RAPPELS SUR LES OBJECTIFS ET L'ELABORATION DES PPRT- J.DESMAREST

Melle Desmarest -DRIRE

En introduction de la présentation, Melle DESMAREST indique que le projet d'arrêté de prescription du PPRT sera soumis pour avis à monsieur le maire de Remire Montjoly. Le délai réglementaire de consultation est d'un mois.

Question de M. Sorps

Le président de la CCCL a-t-il été invité ?

Réponse de Melle Desmarest

Il ne fait pas partie du CLIC. Mais il sera convié aux réunions d'association du PPRT.

PRESENTATION DES COMPLEMENTES A L'ETUDE DE DANGERS DU DEPOT SARA DDC -M. JEAN-FRANÇOIS. ROCHEFORT.

M. Guyard, introduit la présentation en rappelant que deux exploitants sont concernés. Le dépôt pétrolier SARA, classé SEVESO seuil haut et la centrale thermique EDF qui peut-être impactée par la SARA par effets dominos.

M. J.F Rochefort, SARA, précise au cours de sa présentation que M. Claveau ici présent est le nouveau chef des dépôts SARA de Guyane.

Question de M. Sorps

Sur les cartes d'effets présentées, les rayons associés aux sphères correspondent-ils aux rayons majorants ? Il n'y a pas d'effets susceptibles d'aller au-delà de ces rayons ?

Réponse de M. Claveau, SARA

Les rayons ont été calculés en tenant compte des modèles disponibles et de l'état de l'art existant. Il s'agit bien de l'enveloppe maximale.

Question de M. Sorps

Les études, une fois validées, vont-elles parvenir aux personnes responsables de la sécurité publique de la mairie de Remire-de-Montjoly, ainsi qu'aux responsables des pompiers.

Nous aurions souhaité que les personnes destinataires soient initiées à ces problématiques de risque et de sécurité.

Il est important que nous puissions donner des éléments de réponses aux questions qui pourraient être soulevées.

M. Lama SDIS

Notre organisation est aujourd'hui en place et validée.

Melle Desmarest, précise que pour les canalisations, à l'identique du POI du dépôt un PSI doit être mis en place et des exercices seront réalisés.

M. Claveau, rappelle que la réglementation impose aussi d'élaborer un résumé non technique de l'étude des dangers, à destination du public.

Question de M. Martin. DDTEFP

Combien avez vous de salariés dans votre entreprise ?

Comment ont été associés les salariés à l'analyse des risques de votre site ?

Réponse de M. Claveau

Nous sommes environ 25 salariés. Le CHSCT est commun aux dépôts de Dégrad-des-cannes et Kourou ;

M. Mathurin, représentant du CHSCT SARA Guyane

Nous sommes informés des dates de réunion du CLIC.

Nous veillons à la sécurité, en particulier au port des EPI.

Réponse de M. Claveau

S'agissant des études de dangers, les salariés sont informés de la restitution des conclusions

Question de M. Martin

Le document unique existe-t-il ?

Réponse de M. Claveau

Le document unique existe, de même que ceux ayant trait aux risques ATEX.

Réponse de M.J.F Rochefort.

A la SARA, il existe une culture de sécurité partagée

Elle intègre l'implication de l'ensemble des personnels

M. Claveau.

Les difficultés d'application de la réglementation sont plutôt liées aux entreprises extérieures.

PRESENTATION DU RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DE DANGERS REVISEE DE LA CENTRALE THERMIQUE EDF DDC - M. RUI MANUEL DIAS

En conclusion de sa présentation M. DIAS souligne le fait qu'un certain nombre de mesures très importantes visant à améliorer la sécurité, sont planifiées pour 2010-2011. Elles concernent notamment la mise à niveau ATEX du site dont le coût est estimé à 600-700 k euros.

Question de M. Sorps

Y'a t'il- des risques pour les appareils, de type arcs électriques, etc. ?

Réponse de M. DIAS –EDF DDC

Les risques sont essentiellement liés au parc à fioul (SEVESO seuil bas). Mais les autres risques dits conventionnels, comme les arcs électriques sont pris en compte.

Question de M. Sorps

En ce qui concerne la sirène d'alerte de la SARA, une plaquette d'information au public avait été faite en 2003. Nous souhaiterions cette année renouveler cette action, car il y'a, confusion avec les différentes, sirènes Nous aimerions être mieux informées.

Réponse M. MAZARIN, SARA

Nous sommes très favorables, mais ce n'est pas de notre compétence. Ce travail se fait sous le pilotage de la préfecture.

Les plaquettes d'information sont diffusées par la préfecture.

PRESENTATION DU PROJET D'ARRETE PREFECTORAL DE PRESCRIPTION DU PPRT PAR J. DESMAREST.

M.Guyard, introduit la présentation en soulignant que le projet d'arrêté comporte deux points forts, la constitution des organismes associés et la définition du périmètre d'étude.

Question de M. Sorps.

Le périmètre ne correspond pas à un cercle. On note une protubérance, pourquoi ?

Réponse de Melle Desmarest.

Les protubérances correspondent aux phénomènes dangereux liés à la canalisation.

Question de M. Sorps

N'aurait-il pas été préférable de prendre un cercle englobant tous les phénomènes dangereux ?

Réponse de M. Guyard

Le périmètre ne peut pas être trop grand. En effet, la réglementation impose que les acquéreurs d'un bien situé dans le périmètre d'étude soit informés des risques lors de la vente du bien.

Il ya des projets dans certaines zones du périmètre d'étude. La DRIRE a été consultée sur les demandes de permis de construire. Les avis émis vont rappeler qu'il y a un PPRT en cours qui est susceptible d'imposer des prescriptions fortes en matière d'urbanisme, de type expropriation ou délaissement.

En parallèle, il serait nécessaire que le maire et la CCIG préviennent les porteurs de projets situés dans le périmètre d'étude du PPRT.

Il paraît indispensable également d'avancer rapidement sur le PPRT.

Question de M. Guyard

Est- ce que quelqu'un sait à quoi correspond les terrassements situés à gauche de la carte ?

Réponse de M. Sorps

Je vais me renseigner auprès de mes services techniques.

M. Cuyssot

Il serait souhaitable qu'EDF soit associé, dans la mesure ou notamment les risques liés à la centrale sont pris en compte pour le PPRT.

M. Mazarin

Pourquoi EDF sera-t-il pas représenté dans les personnes et organismes associés?

Réponse de M. Guyard

Cela pourrait en effet, être souhaitable qu'EDF soit intégré aux personnes et organismes associés.

Cette proposition est actée en séance.

Question de M. Sorps

Comment la saisie à monsieur le Maire sur le projet d'arrêté va t'elle être effectuée ?

Réponse de Melle Desmarest

Un courrier officiel va être transmis à M. le maire.

Question de M. Sorps

La réunion publique est prévue à quel horizon ?

Réponse J. Desmarest, G. Guyard.

La date va dépendre de l'état d'avancement des travaux d'élaboration du PPRT. L'objectif est de réaliser cette réunion cette année.

Le bilan de la concertation sera aussi annexé au document constituant le PPRT qui sera mis en enquête publique.

Question de M. Mazarin.

Est-il possible que suite à la réunion du CLIC d'aujourd'hui, l'arrêté de prescription soit modifié ?

Réponse de M. Guyard.

A priori le projet, d'arrêté sera modifié afin d'intégrer EDF dans les personnes et organismes associés

Question de M. Mazarin

Les barrières de sécurité supplémentaires que nous avons proposées dans notre étude de dangers seront-elle validées par la DRIRE ?

Réponse de M. Guyard

Au fur et à mesure des avancés du PPRT, des arrêtés préfectoraux pourront être édictés pour acter la mise en place des barrières supplémentaires proposées

Question de M. Mazarin

Est-ce que le planning de la SARA pour la mise en place de ces barrières est contraint par la date d'approbation du PPRT ?

Réponse de M. Guyard

Non

M. Sorps conclut la séance en remerciant l'ensemble des participants.

Pour le secrétaire du CLIC,
Le chef du service régional
de l'environnement industriel,

Gilbert GUYARD

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gilbert GUYARD', written over the printed name.